

Déclaration CFDT lors de la réunion extraordinaire du CE du 1^{er} février 2010

La CFDT dans ses positionnements a toujours pris en compte les réalités économiques de notre industrie. Ainsi dès le mois de septembre 2008, nous étions les seuls à faire part aux salariés de nos inquiétudes et sur les conséquences que pourraient avoir sur l'économie réelle la crise financière, de ses conséquences sur le carnet de commandes et donc sur nos plans de charge et bien entendu de ses conséquences pour les salariés en terme d'emplois et de salaires. La CFDT ne pense pas et n'a jamais pensé que notre société pourrait rester un îlot de prospérité au milieu de la tempête économique qui secoue le monde.

Cette situation a d'autant plus interpellé la CFDT que 60 % de la charge de fabrication de Biarritz reposait sur les Falcon, fabrication très sensible à la conjoncture économique.

La CFDT n'a donc pas été surprise par les difficultés qui ont été officiellement annoncées lors de la réunion extraordinaire du CCE du 8 avril 2009. Toutefois, persuadés que cette crise ne durera pas et que des perspectives de contrats militaires exports existent, nous avons mis en avant la nécessité de tout faire pour préserver l'emploi et être prêts à rebondir le moment venu.

C'est pourquoi les organisations syndicales ont obtenu qu'une négociation s'engage afin que les salariés ne soient pas les victimes d'une situation qui les dépasse. Nous avons ainsi obtenu, dans le droit fil de l'accord de la métallurgie du 7 mai 2009 signé par 4 organisations syndicales sur 5 (CFDT ; CGC ; FO ; CFTC), la négociation d'un accord d'Accompagnement des Périodes d'Activité Réduite (APAR) qui sécurise l'emploi des salariés jusqu'en septembre 2010 et qui garantit un niveau d'indemnisation à 75 % du salaire brut (au lieu de 60 %) soit au moins 97 % du net pour 5 jours de chômage. La CFDT n'a pas pour habitude de fuir ses responsabilités. C'est pour cela que nous avons donné le 15 juin un avis favorable à cet accord comme 3 autres organisations syndicales (FO ; CFTC ; CGC).

Le 24 juin dernier la CFDT a pris acte de la décision de la Direction de recourir au chômage partiel. Elle avait également donné un avis favorable au projet de convention permettant une meilleure indemnisation des salariés. La position de la CFDT n'a pas varié lors de la réunion extraordinaire du CCE qui s'est tenue le 20 janvier dernier. Les élus CFDT au CE de Biarritz confirment cette position.

De plus, la CFDT propose qu'une étude à l'initiative du CCE sur les marchés aéronautiques actuels et surtout à venir soit menée par un expert indépendant afin d'avoir une meilleure connaissance du marché mondial de l'aéronautique civile et militaire.

Par ailleurs, la CFDT rappelle qu'elle n'hésitera pas à s'opposer à la Direction Générale par tous les moyens y compris juridiques, si celle-ci venait à prendre des mesures s'attaquant directement à l'emploi ou au pouvoir d'achat des salariés.

Nous n'en sommes heureusement pas là aujourd'hui et nous espérons bien ne jamais y arriver.

Nous rappelons que l'accord annuel 2010 signé par la CFDT restitue aux salariés la journée dite de solidarité. Ce qui veut dire que chacun verra son compte recrediter d'un jour de congé.